

Formation

Télétravail

Le télétravail se développe et évolue depuis plusieurs années. User sereinement de ce dispositif suppose de connaître les règles de sa mise en place et celles relatives à la gestion des télétravailleurs.

Objectifs

Déployer le télétravail dans l'entreprise, se doter d'outils (accord ou charte sur le télétravail, contrat de travail...), organiser le télétravail (total ou partiel, ponctuel ou régulier), identifier les points clefs de la relation de travail avec les télétravailleurs (durée du travail, frais liés au télétravail, santé-sécurité), mettre fin au télétravail

Publics

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises ou d'établissements, aux DRH, RRH, aux collaborateurs RH ou paie, aux gestionnaires du personnel.

Prérequis : connaissances de base de la législation sociale

Prochaine session

Inter-entreprises : Consultez notre planning des formations !

Intra : nous consulter

Durée

½ journée (3,5 heures)

Méthodes pédagogiques

Etude approfondie des textes et de la jurisprudence, échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

Quizz/mise en situation

Programme

① Mise en place du télétravail et outils ② Equipement du télétravailleur ③ Rémunération et indemnisation du télétravailleur ④ Suivi de la durée et de la charge de travail ⑤ Risques professionnels ⑥ Dialogue social ⑦ Réversibilité du télétravail

Tarifs

400 € Hors Taxes

Inscriptions

Cette formation vous intéresse ? Ecrivez nous à cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr ou appelez nous au 02 99 68 95 96.

Si vous aviez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder à cette formation, merci de nous en avvertir afin que nous prenions les mesures nécessaires.



CARABIN - STIERLEN
Avocats Barreau de Rennes



02 99 68 95 96



www.carabin-stierlen-avocats.fr



Suivez-nous !